

DONS D'ORGANES

Le registre national des refus accessible en ligne

Depuis 1976, la loi française fait de chaque personne un donneur d'organes présumé, tout en affirmant la possibilité de s'opposer à un tel prélèvement. Si les trois grands principes (consentement présumé, gratuité et anonymat) restent inchangés, la loi de modernisation du système de santé prévoit désormais que les personnes refusant de donner leurs organes pourront s'inscrire en ligne sur le registre national des refus géré par l'Agence de la biomédecine - et non plus seulement par courrier postal (www.registrenationaldesrefus.fr).

Environ 150 000 personnes sont inscrites sur le registre, mais cette inscription est modifiable et révoquable à tout moment. Le défunt peut aussi avoir écrit son vœu ou simplement l'avoir communiqué oralement à ses proches, qui peuvent le transmettre à l'équipe médicale au moment d'un décès accidentel. Mais le plus souvent, les familles ignorent la position de leur parent, et préfèrent refuser. C'est pour tenter d'inverser cette tendance que la démarche de refus est simplifiée, même si, dans la

pratique, le corps médical ne s'attend pas à un grand bouleversement. "Dans l'absolu, si une personne n'est pas inscrite sur le registre des refus, on pourrait se passer de l'avis de la famille, mais en pratique ce n'est pas comme ça que cela se passe", témoigne Véronique Delaporte, chirurgien urologue à Marseille (AP-HM) et membre du comité médical et scientifique de l'Agence de la biomédecine. "Cette mesure va peut-être permettre que les gens en parlent dans les familles, car l'idéal c'est quand même d'en avoir discuté avant avec ses proches, poursuit cette spécialiste de la transplantation rénale. Il faudrait que le souhait du patient en matière de don d'organes soit inscrit sur la carte Vitale."

Il faut dire que la situation est urgente; en France, on recense 21 464 personnes en attente de greffe, et 7 638 nouveaux inscrits en 2015 pour 5746 greffes réalisées. L'écart ne cesse de se creuser "et l'on sait que plus de 30% des refus émanent de proches de la personne décédée".

M.-C.B.



Le don d'organes, un sujet encore tabou, malgré le nombre important de patients en attente d'une greffe.

/PHOTO DR